



FLASH INFO Avril 2021

Publication de deux nouveaux appels à financement de programmes CEE

Date limite de dépôt des candidatures au lundi 17 mai – 13 heures

Programme « Génération Vélo » : appel à financement pour 21 millions d'euros (3 TWhcumac)

La Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) lance un appel à financement pour le programme CEE « Génération vélo ». Les obligés intéressés ont jusqu'au 17 mai 2021 13h00 pour proposer un engagement.

Le Programme CEE « Génération vélo » est un Programme d'innovation portant sur le soutien à l'apprentissage du déplacement à vélo, en sécurité, des enfants scolarisés en école primaire. Il s'agit d'apprendre aux enfants la maîtrise du vélo, pour pouvoir se déplacer en autonomie et en sécurité lors des déplacements quotidiens. Ces actions visent à ancrer pour toute une génération l'usage du vélo au quotidien dont la pratique s'est intensifiée ces derniers mois.

Depuis la fin de la période de confinement, l'usage du vélo s'est amplifié et constitue une des réponses au besoin de mobilité notamment en milieu urbain. Ce récent changement social tend à répondre à l'objectif de triplement de l'usage du vélo au quotidien pour 2024, acté dans le plan vélo du Gouvernement en 2018.

Afin d'inscrire ce changement sur le long terme, ce programme proposé et porté par la FUB et SOFUB prendra en charge la création et le déploiement des outils de communication et de suivi, les outils d'appui et de formation des formateurs qui interviendront auprès des enfants, ainsi que les interventions auprès des enfants à hauteur de 25 % en moyenne (cofinancement avec les collectivités). Il permettra ainsi d'accompagner et amplifier la mise en œuvre du Savoir Rouler à Vélo pour la formation de 800 000 enfants du niveau élémentaire.

Le programme permettra le déploiement des actions de formation des accompagnateurs qui interviendront auprès des enfants, ainsi que des interventions elles-mêmes auprès des enfants, des actions de communication et d'animation.

Le Programme a notamment pour objectifs :

- De former au moins 1800 formateurs pour les interventions en structures scolaires ;
- De participer financièrement, au côté des collectivités, aux interventions pour accompagner jusqu'à 800 000 enfants vers l'usage du vélo en toute autonomie.

Le programme s'appuiera sur un financement des interventions auprès des enfants par le dispositif CEE de 21 millions d'euros et par un cofinancement des collectivités territoriales de 27 millions d'euros, avec une dégressivité au cours du programme du financement par le dispositif des CEE.



FLASH INFO Avril 2021

La FUB est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 21 millions d'euros HT correspondant à 3 TWh cumac pour la période 2021-2024 au prix fixé du CEE de 7 € HT/MWh cumac.

Les contributions au programme « Génération vélo » seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par les porteurs. Ces contributions auront lieu après signature de la convention prévue en 2021 et au plus tard avant le 31 décembre 2024.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage qui se réunira à minima semestriellement.

Les propositions devront préciser :

- Le montant en euros ainsi que le volume correspondant par tranche de 100 GWhcumac, que l'obligé s'engage à financer sur 2021-2024 en justifiant de sa capacité financière à honorer son engagement ;
- Le niveau de son obligation pour la quatrième période, le montant pour lequel il est encore engagé dans d'autres programmes CEE sur les 4^{ème} et 5^{ème} périodes, ainsi que les noms des programmes concernés (un défaut d'informations sur ces éléments rendra la candidature nulle et non avenue) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans la transition écologique, dans sa politique et ses actions visant à promouvoir la cyclomobilité en interne à l'entreprise comme à l'externe, ainsi que dans sa capacité à porter une communication active pour le Programme et plus largement faciliter sa mise en œuvre.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, la FUB sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade (20% de la note finale). Les candidats n'ayant pas financés de programmes recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (20% de la note finale)
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la mobilité à vélo, engagement en matière de communication sur le territoire français (30% de la note finale)
- Sous-critère 4 : Qualité de l'offre (30% de la note finale) au regard de la clarté des propos, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme, des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc.

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition par mail en PDF, sur papier à entête et signée à Olivier Schneider (president@fub.fr), Annie-Claude Thiolat (ac.thiolat@fub.fr) et Véronique Bernolin (secretariat@fub.fr) avant le 17 mai 2021 à 13h00.



FLASH INFO Avril 2021

PROGRAMME « RECIF+ » porté par Île-de-France Energies: appel à financement pour 13,7 millions d'euros (1,957 TWhcumac)

Île-de-France Energies lance un appel à financement pour le programme CEE « RECIF + » (REnovation des Immeubles en Copropriété en France). Les obligés intéressés ont jusqu'au 17 mai 2021 13h00 pour proposer un engagement.

Le Programme CEE « RECIF+ » est un Programme de formation visant à organiser un repérage des copropriétés nécessitant une rénovation, à mobiliser les collectivités territoriales ainsi qu'à sensibiliser et former les syndicats et les copropriétaires. Ces actions visent à stimuler et massifier la demande de rénovation énergétique des copropriétés sur tout le territoire.

La France compte environ 3 millions de logements dans des copropriétés ayant besoin de travaux (étiquette énergie D à G), n'ayant pas de problème d'impayé notable et comptant plus de 50 lots. Des offres de rénovation intégrées existent mais la demande est encore limitée.

Afin de stimuler massivement cette demande, une extension du premier programme « RECIF », actif entre 2019 et 2021, est proposé et porté par Île-de-France Energies pour pérenniser les outils à succès, œuvrer à la montée en puissance des actions, et poursuivre leur déploiement dans de nouveaux territoires. Ce programme prendrait en charge la création de guides et de formations en ligne (MOOC) sur le sujet de la rénovation énergétique pour les copropriétaires et les syndicats, d'ateliers et de kits de communication pour outiller les collectivités afin d'agir localement sur la rénovation des copropriétés et mettre en avant les dispositifs d'aides existants. En parallèle, le programme formera la maîtrise d'œuvre à la rénovation des copropriétés et concevra des kits d'accompagnement des copropriétés.

Le programme permettra le déploiement des actions de formation et d'accompagnement des gestionnaires de syndicats et des services des collectivités, qui monteront en compétence et pourront favoriser la rénovation des copropriétés sur leur territoire, dont les copropriétaires seront également sensibilisés, voire pour les plus intéressés également formés à la rénovation énergétique.

Le Programme a notamment pour objectifs :

- D'engager 60 collectivités territoriales ;
- Sensibiliser les copropriétaires de 15 000 copropriétés, soit 1 125 000 logements ;
- De proposer 5 000 journées de formation pour les gestionnaires de syndicats.

Île-de-France Energies est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 13,7 millions d'euros HT correspondant à 1,957 TWh cumac pour la période 2021-2023 au prix fixé du CEE de 7 € HT/MWh cumac.



FLASH INFO Avril 2021

Les contributions du programme « RECIF + » seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par les porteurs. Ces contributions auront lieu après signature de la convention prévue en 2021 et au plus tard avant le 31 décembre 2023.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage qui se réunira à minima semestriellement.

Les propositions devront préciser :

- Le montant en euros ainsi que le volume correspondant par tranche de 100 GWhcumac, que l'obligé s'engage à financer sur 2021-2023 en justifiant de sa capacité financière à honorer son engagement ;
- Le niveau de son obligation pour la quatrième période, le montant pour lequel il est encore engagé dans d'autres programmes CEE sur les 4^{ème} et 5^{ème} périodes, ainsi que les noms des programmes concernés (un défaut d'informations sur ces éléments rendra la candidature nulle et non avenue) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans la transition écologique, dans sa politique et ses actions visant à promouvoir la rénovation énergétique en interne à l'entreprise comme à l'externe, ainsi que dans sa capacité à porter une communication active pour le Programme et plus largement faciliter sa mise en œuvre.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, Île-de-France Energies sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade (20% de la note finale). Les candidats n'ayant pas financé de programmes recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (20% de la note finale)
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la rénovation énergétique, engagement en matière de communication sur le territoire français (30% de la note finale)
- Sous-critère 4 : Qualité de l'offre (30% de la note finale) au regard de la clarté des propos, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme, des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc.

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition par mail en PDF, sur papier à entête et signée à [Île-de-France Energies \(marche@idf-energies.fr\)](mailto:marche@idf-energies.fr) avant le 17 mai 2021 à 13h00.

Des renseignements peuvent être pris auprès de Chloë Gauquelin, Cheffe de projet RECIF+ (chloe.gauquelin@idf-energies.fr).